



Paris, le 7 février 2015

Stop à l'exploitation des journalistes précaires à Radio France

La troisième réunion de négociation pour les journalistes précaires doit permettre enfin la prise en compte de la proposition portée aujourd'hui par 4 syndicats de Radio France : la création de brigades régionales de journalistes CDI pour assurer les remplacements. Outre les problèmes juridiques que pose la situation actuelle, la direction manque à son obligation par rapport à la santé de ses journalistes au planning : cette astreinte permanente, la multiplicité des contrats et des déplacements géographiques pendant des années exposent même les plus opiniâtres à une fatigue nerveuse et des insomnies. C'est ainsi que dans le kit de survie du journaliste précaire, la pharmacopée du précaire joue une place de plus en plus importante.

C'est le devoir des négociateurs de trouver une solution à cette dérive toujours plus forte du fait des restrictions budgétaires drastiques.

Pourquoi une brigade en CDI ?

Parce que nous trouvons cynique et odieux de mettre un terme à la collaboration de salariés ayant fait leurs preuves, attestant de dizaines, voire de centaines d'évaluations après plus de 4 ans d'activité à Radio France.

Parce qu'après une période de compagnonnage qui ne devrait pas dépasser 18 mois où il est indéniablement formateur de découvrir un maximum de locales et rédactions, les déplacements géographiques doivent être limités.

Pour mettre un terme à l'angoisse et au mal-être générés par une situation de précarité et donner une vraie perspective aux CDD nouveaux entrants.

Parce que le recours à la pige à Radio France ne respecte pas le droit du travail : une pige égale un acte et non une vacation. Radio France rémunère des journalistes « locaux » au-dessous du smic horaire si l'on rapporte le montant de la pige au nombre d'heures réellement effectué.

Pour permettre aussi aux CDI qui souhaitent s'extraire de leurs rédactions la possibilité d'une mobilité en repassant par la brigade.

Quels enjeux ?

Même dans un contexte de restructuration, la précarisation et la paupérisation du métier de journaliste ne peuvent pas être une fatalité. Il y a là un enjeu éthique, déontologique et juridique pour Radio France.

L'information de la radio publique, le média auquel les Français font le plus confiance, constitue un enjeu démocratique. Cessons de la compromettre par un fonctionnement nocif pour la santé d'au moins 15% des journalistes qui la donne.